Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065886-20220913-20220913_CC_D26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/09/2022
Affichage : 23/09/2022

DOMAINE DES MÛRIERS

Fourrière Animale

815 route des Mûriers

42130 Saint Etienne Le Molard

Bilan 2021

LOIRE FOREZ AGGLOMERATION

17 Bd de la Préfecture

42600 MONTBRISON

Bilan du 1er Janvier 2021 au 31 Décembre 2021

FOURRIERE ANIMALE LOIRE FOREZ

- **Bien Être Animal – Accueil des Animaux**
- **Devenir des animaux**
- **Législation**
- **Bilan des Entrées Sorties**
- **Répartition des Entrées Sorties**
- **Bilan des Soins Vétérinaires**
- **Bilan Humain et Locaux**
- **Rapport d'Activité**
- **Documents administratifs**

    . Attestations d'assurance (locaux et professionnelle)

    . Extrait KBIS

    . État d'endettement

- **Arbres décisionnels**

    . Prise en charge d'un animal

    . Prise en charge d'un Animal blessé ou accidenté

    . Prise en charge d'un Animal en urgence suite à l'hospitalisation, le décès ou l'incarcération de son maitre

    . Prise en charge d'un Animal mordeur

    . Prise en charge d'un Animal qui représente un danger Grave et Immédiat

    . Prise en charge d'un Animal qui représente un danger.

    . Prise en charge d'un animal en dehors des périodes d'ouverture de la fourrière.

- **Campagne de Sensibilisation**
- **Divers**

Bilan du 1er Janvier 2021 au 31 Décembre 2021

FOURRIERE ANIMALE LOIRE FOREZ

Bien-Être Animal

Tous les animaux accueillis au sein de la fourrière font l'objet de soins attentifs et adaptés pour assurer leur bonne santé physique et comportementale.

Le personnel de la fourrière par son respect des procédures et sa bienveillance garantit Le Bien Être Animal, afin que leur séjour leur soit le plus agréable possible.

Au domaine des Mûriers les animaux accueillis bénéficient :

= d'une alimentation française de qualité, adaptée, à chaque espèce, à leur besoin journalier ainsi qu'à leur état physiologique.

= de structures agréées et adaptées selon la règlementation en vigueur.

= d'une surveillance des signes d'alerte et de bonne santé. D'un examen vétérinaire (sauf très courte durée), avec soins si nécessité.... Les animaux sont déparasités.

= de soins d'entretien de d'hygiène.

= d'activités adaptées individuellement en alternant les phases de jeux d'occupation, d'interaction, de tranquillité et de calme.

La présence humaine est très importante, elle participe au bien-être des animaux.

Bilan du 1er Janvier 2021 au 31 Décembre 2021

FOURRIERE ANIMALE LOIRE FOREZ

Devenir des Animaux accueillis

La priorité de la fourrière est de restituer les animaux pris en charge à leur propriétaire et ce, dans les plus brefs délais. Pour cela, les procédures de recherche et de suivi sont très approfondies (base de données des déclarations de perte, veille sur les réseaux sociaux et sites spécialisés, annonces…).

Lorsque l'animal est identifié, le propriétaire est immédiatement contacté. Si l'animal n'est pas identifié, nous croisons son profil avec les déclarations de pertes enregistrées sur nos fichiers, contactons les mairies et les services municipaux ; les cliniques vétérinaires ; la presse. Nous effectuons des recherches sur les sites internet. Nous postons une annonce sur notre site internet

Grâce à notre travail, à nos outils de recherche, le taux de restitution est très positif mais nombreux animaux ne parviennent toujours par à retrouver leur propriétaire.

Pour les animaux n'ayant pas retrouvés leurs détenteurs au bout de 72h (signe généralement qu'il s'agit d'un abandon) nous leur donnons une nouvelle identité en leur choisissant un nom d'usage. Indispensable pour redémarrer une nouvelle vie.

- Une appréciation des attitudes comportementale de l'animal est effectuée.
- Les animaux bénéficient de séances éducatives.

Tout ceci afin de pouvoir les confiés en toute sérénité à des associations sachant très souvent à peine sortis de la fourrière les associations les confient à des familles d'accueil.

Le devenir des animaux est définit après concertation pluri disciplinaires entre le gestionnaire de la fourrière éducateur, le personnel, les vétérinaires, ainsi que les différentes associations de protection animale.

Avant toute cession, un examen médical de l'animal est réalisé par notre vétérinaire.

Nous travaillons donc avec de nombreuses d'associations de protection animale afin qu'ils puissent être adoptés.

En 2021 la fourrière Loire Forez a accueilli 146 animaux (139 chiens ; 7 chats).

Sur les 146 animaux, 99 ont été rendus à leurs propriétaires, 45 ont été confiés à une association de protection animale, 2 ont été euthanasiés par nécessité médicale.

Cette année encore de très nombreux sauvetages téléphoniques par regroupement de nos informations Animaux Perdus/ Trouvés.

Conformément à la règlementation en vigueur l'article 521-1 du code pénal a été affiché dans les locaux.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Légifrance

Code pénal

Article 521-1

Version en vigueur depuis le 02 décembre 2021

Partie législative (Articles 111-1 à 727-3)
Livre V : Des autres crimes et délits (Articles 511-1 à 522-2)
Titre II : Autres dispositions (Articles 521-1 à 522-2)
Chapitre Ier : Des sévices graves ou actes de cruauté envers les animaux (Articles 521-1 à 521-2)

Article 521-1 — **Version en vigueur depuis le 02 décembre 2021**

Le fait, publiquement ou non, d'exercer des sévices graves ou de commettre un acte de cruauté envers un animal domestique, ou apprivoisé, ou tenu en captivité, est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende. — Modifié par LOI n°2021-1539 du 30 novembre 2021 - art. 26

Est considéré comme circonstance aggravante du délit mentionné au premier alinéa le fait de le commettre sur un animal détenu par des agents dans l'exercice de missions de service public. — Modifié par LOI n°2021-1539 du 30 novembre 2021 - art. 28 — Modifié par LOI n°2021-1539 du 30 novembre 2021 - art. 25 — Modifié par LOI n°2021-1539 du 30 novembre 2021 - art. 30 — Modifié par LOI n°2021-1539 du 30 novembre 2021 - art. 32 — Modifié par LOI n°2021-1539 du 30 novembre 2021 - art. 43

En cas de sévices graves ou d'actes de cruauté sur un animal domestique, apprivoisé ou tenu en captivité prévus au présent article, est considéré comme circonstance aggravante le fait d'être le propriétaire ou le gardien de l'animal.

Lorsque les faits ont entraîné la mort de l'animal, les peines sont portées à cinq ans d'emprisonnement et à 75 000 euros d'amende.

Est considéré comme circonstance aggravante du délit mentionné au premier alinéa le fait de le commettre en présence d'un mineur.

En cas de condamnation du propriétaire de l'animal ou si le propriétaire est inconnu, le tribunal statue sur le sort de l'animal, qu'il ait été ou non placé au cours de la procédure judiciaire. Le tribunal peut prononcer la confiscation de l'animal et prévoir qu'il sera remis à une fondation ou à une association de protection animale reconnue d'utilité publique ou déclarée, qui pourra librement en disposer.

Les personnes physiques coupables des infractions prévues au présent chapitre encourent également les peines complémentaires d'interdiction, à titre définitif ou non, de détenir un animal et d'exercer, soit définitivement, soit temporairement, dans ce dernier cas pour une durée qui ne peut excéder cinq ans, une activité professionnelle ou sociale dès lors que les facilités que procure cette activité ont été sciemment utilisées pour préparer ou commettre l'infraction. Cette interdiction n'est toutefois pas applicable à l'exercice d'un mandat électif ou de responsabilités syndicales.

Les personnes morales, déclarées pénalement responsables dans les conditions prévues à l'article 121-2 du code pénal, encourent les peines suivantes :

-l'amende suivant les modalités prévues à l'article 131-38 du code pénal ;

-les peines prévues aux 2°, 4°, 7°, 8° et 9° de l'article 131-39 du code pénal.

Les dispositions du présent article ne sont pas applicables aux courses de taureaux lorsqu'une tradition locale ininterrompue peut être invoquée. Elles ne sont pas non plus applicables aux combats de coqs dans les localités où une tradition ininterrompue peut être établie.

Est punie des peines prévues au présent article toute création d'un nouveau gallodrome.

Est également puni des mêmes peines l'abandon d'un animal domestique, apprivoisé ou tenu en captivité, à l'exception des animaux destinés au repeuplement.

Lorsqu'ils sont commis avec circonstance aggravante, sauf lorsque les faits ont entraîné la mort de l'animal, les délits mentionnés au présent article sont punis de quatre ans d'emprisonnement et de 60 000 euros d'amende.

Est considéré comme circonstance aggravante de l'acte d'abandon le fait de le perpétrer, en connaissance de cause, dans des conditions présentant un risque de mort immédiat ou imminent pour l'animal domestique, apprivoisé ou tenu en captivité.

Bilan du 1er Janvier 2021 au 31 Décembre 2021

Fourrière Animale LOIRE FOREZ

Entrées/Sorties

	Entrées	Rendus à leur propriétaire	Confiés à une association	Euthanasiés par nécessité médicale
Chats	7	-	7	-
Chiens	139	99	38	2
Total	**146**	**99**	**45**	**2**

Moyenne du nombre de jours de garde : **5.6 jours**

La capacité maximale d'accueil n'a jamais été atteinte

1	AILLEUX	MONTARCHER	
	APINAC	MONTBRISON	15
1	ARTHUN	MONTVERDUN	1
2	BARD	MORNAND EN FOREZ	5
13	BOEN SUR LIGNON	NOIRETABLE	
2	BOISSET LES MONTROND	PALOGNEUX	1
	BOISSET SAINT PRIEST	PERIGNEUX	1
2	BONSON	PRALONG	2
3	BUSSY ALBIEUX	PRECIEUX	1
	CERVIERES	ROCHE	
	CEZAY	SAIL SOUS COUZAN	
2	CHALAIN D'UZORE	SAINT BONNET LE CHÂTEAU	1
3	CHALAIN LE COMTAL	SAINT BONNET LE COURREAU	1
	CHALMAZEL JEANSAGNIERE	SAINT CYPRIEN	4
	CHAMBLES	SAINT DIDIER SUR ROCHEFORT	
1	CHAMPDIEU	SAINT ETIENNE LE MOLARD	16
	CHATELNEUF	SAINT GEORGES EN COUZAN	
	CHAZELLES SUR LAVIEU	SAINT GEORGES HAUTE VILLE	1
	CHENEREILLES	SAINT HILAIRE CUSSON LA VALMITTE	
	CRAINTILLEUX	SAINT JEAN LA VETRE	1
	DEBATS RIVIERE D'ORPRA	SAINT JEAN SOLEYMIEUX	1
2	ECOTAY L'OLME	SAINT JUST SAINT RAMBERT	8
	ESSERTINES EN CHATELNEUF	SAINT JUS EN BAS	
	ESTIVAREILLES	SAINT LAURENT ROCHEFORT	
	GREZIEUX LE FROMENTAL	SAINT MARCELLIN EN FOREZ	7
	GUMIERES	SAINT PAUL D'UZORE	
	L'HOPITAL LE GRAND	SAINT PRIEST LA VETRE	
	L'HPITAL SOUS ROCHEFORT	SAINT ROMAIN LE PUY	6
	LA CHAMBA	SAINT SIXTE	
2	LA CHAMBONIE	SAINT THOMAS LA GARDE	2
	LA CHAPELLE EN LAFAYE	SAINTE AGATHE LA BOUTERESSE	4
	LA COTE EN COUZAN	SAINTE FOY SAINT SULPICE	1
	LA TOURETTE	SAUVAIN	
	LA VALLA SUR ROCHEFORT	SAVIGNEUX	1
	LAVIEU	SOLEYMIEUX	
	LEIGNIEUX	SURY LE COMTAL	10
1	LERIGNEUX	TRELINS	4
1	LEZIGNEUX	UNIAS	
1	LURIECQ	USSON EN FOREZ	2
1	MAGNEUX HAUTE RIVE	VEAUCHETTE	
3	MARCILLY LE CHATEL	VERRIERRES EN FOREZ	3
1	MARCOUX	VETRE SUR ANZON	2
1	MARGERIE CHATAGRET		101
	MAROLS		
2	MERLE LEIGNEC		
45			

Entrées	***146***
Animaux rendus à leur propriétaire	*99*
Animaux confiés pour adoption	*45*
Euthanasie par nécessité médicale	*2*
Déplacements	*42*

Bilan du 1er Janvier 2021 au 31 Décembre 2021

Fourrière Animale LOIRE FOREZ

Soins Vétérinaires

Les frais vétérinaires correspondent à :

- Des consultations vétérinaires
- Des identifications par puces électroniques
- Des surveillances sanitaires animal mordeur
- Traitements anti parasitaires internes
- Traitements médicamenteux internes et externes
- Vaccinations
- Tests FIV FELV
- Soins Internes et externes
- Euthanasie. Incinération

Les 2 euthanasies correspondent à des euthanasies thérapeutiques par nécessité médicale.

Pendant cette période aucune Maladie Réputée Contagieuse ainsi qu'aucune Maladie à Déclaration Obligatoire n'ont été constatées.

La visite du vétérinaire est au minimum hebdomadaire. Une clinique vétérinaire ouverte h24 est à 5 minutes de la fourrière.

Bilan du 1er Janvier 2021 au 31 Décembre 2021

FOURRIERE ANIMALE LOIRE FOREZ

HUMAIN

Pendant cette période :

1 salarié capacitaire employé à temps plein chargé :

- De l'accueil des animaux ainsi que des personnes
- De mission de secrétariat
- De l'entretien des locaux selon le protocole sanitaire
- Des soins aux animaux

1 intérimaire capacitaire, intervient ponctuellement :

- Lors de l'entretien des locaux.
- Lors de l'accueil des animaux.
- Lors de mission de transport

Pendant cette période aucun accident du travail et aucune maladie professionnelle ne sont a déplorer.

Bilan du 1er Janvier 2021 au 31 Décembre 2021

FOURRIERE ANIMALE LOIRE FOREZ

AMENAGEMENT LOCAUX

Pour rappel :

Tous les box sont aménagés et chauffés.

En fonction des besoins : banc de couchage, panier, couverture, tapis chauffant, jeux d'occupation, jouets, nécessaire au bien-être animal.

Le matériel est entretenu, et renouvelé en fonction des besoins.

Les produits utilisés pour le nettoyage et la désinfection des locaux selon le règlement sanitaire sont des produits non toxiques et biodégradables.

MR DAVIM Stéphane
DOMAINE DES MURIERS
CHARTRE
42130 SAINT ETIENNE LE MOLARD

RAPPORT ACTIVITE
ANNEE 2021

CHIFFRE AFFAIRES	MONTANT HT
	ANNEE 2021
FOURRIERES	119 221
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	**119 221**

et recettes issues des restitutions aux propriétaires : 3 696€

ACHATS ALIMENTS	2 450
INTERVENTION VETERINAIRES	2 149
TOTAL ACHATS	**4 599**

FOURNITURES EDF ET EAU	904
CARBURANT	892
PETIT OUTILLAGE	2 593
FOURNITURES BUREAU	101
VETEMENTS DE TRAVAIL	128
LOCATIONS IMMOBILIERES	6 216
LOCATIONS MOBILIERES	2 321
ENTRETIEN ET REPARATION	2 869
ASSURANCES	1 709
INTERIMAIRES	1 968
HONORAIRES	2 705
FORMATION	0
PUBLICITE	0
PORTS SUR ACHATS	50
DONS	0
FRAIS DEPLACEMENTS	8
TIMBRES POSTES	0
TELEPHONE	252
SERVICES BANCAIRES	402
COTISATIONS	284
INTERETS SUR EMPRUNTS	235
TOTAL CHARGES EXTERNES	**23 637**

soit : EDF 44% + EAU 42%

C F E	430
AUTRES IMPOTS	414
CSG DEDUCTIBLE ET NDF	4 971
TOTAL IMPOTS ET TAXES	**5 815**

SALAIRES BRUTS	15 274
PEE	0
CHARGES SOCIALES PATRONALES	1 365
AUTRES CHARGES DE PERSONNE	533
MEDECINE DU TRAVAIL	67
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	**17 239**

COTISATIONS URSSAF TI	10 572
COTISATIONS MADELIN	1 251
REMUNERATION EXPLOITANT	24 000
P E E	0
TOTAL CHARGES EXPLOITANT	**35 823**

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	**4 487**

RESULTAT	**27 621**

Suite à votre demande, pour information
RESULTAT 2020= 10 787 €

CANI-ASSUR®

L'Assureur de la Cynophilie Française
Siège social : BP 30813 - 3A, rue Louis Barthou – 64008 PAU CEDEX
Tél. 05 59 113 113 – Fax : 05 59 113 114 – Portable : 06 07 47 72 88
E.mail : cani-assur@wanadoo.fr

ATTESTATION D'ASSURANCES

Je soussigné, Gérant de la Société d'Expertises et de Courtage d'Assurances **CANI-ASSUR** atteste que :

Monsieur DAVIM Stéphane
815 ROUTES DES MURIERS
42130 ST ETIENNE LE MOLARD

est assuré(e) par la police **N° 011201292,**
souscrit auprès de **«SWISSLIFE Assurances de Biens».**

GARANTISSANT :

- **LA RESPONSABILITE CIVILE METIERS DU CHIEN**

Pour les activités exercées

Pour les activités : Pension 25 chiens maximum Capture, Ramassage et Garde en fourrière des animaux errants chiens et chats exclusivement y compris les animaux visés par la LOI 99.5 du 06.01.99 et uniquement dans le cadre des demandes émanant de l'Administration (Mairie, Préfecture etc…). Les actions et démarches prévues à caractère privé sont exclues. L'assuré devra suivre strictement la réglementation prévue par la loi 99.5 du 06.01.99 et de ses décrets d'application, à défaut de l'inobservation de ces différentes règles, les garanties ne seront pas acquises.

Situation de l'exercice : Département 42 et 69 (ramassage)

Période de validité : **du 24/10/2021 au 23/10/2022 à 0h00**
La présente attestation ne saurait apporter une quelconque novation, tant sur les conditions particulières et générales de la police d'assurances auxquelles cette attestation se réfère.
Les montants des garanties et franchises peuvent être communiqués sur demande, par la production des conditions particulières et générales ci-dessus référencées.

CANI-ASSUR
PAU, le 18/09/2021

CANI-ASSUR
BP 30813
3 A, rue Louis Barthou
64008 PAU CEDEX
Tél. 05 59 113 113 - Fax. 05 59 113 114

STEPHANE DAVIM
42130 ST ETIENNE LE MOLARD

ATTESTATION

GROUPAMA Rhône-Alpes Auvergne, dont le Siège Social se situe au 50 rue de Saint-Cyr, 69251 Lyon Cedex 09, certifie par la présente que :

STEPHANE DAVIM

est titulaire d'un contrat d'assurance **« MR DES PROFESSIONNELS - 2 »** n° 42459952P/0003/00 à effet du 21/09/2020 (*échéance 01/01*) garantissant le risque **« Incendie/Evènements Naturels » sur des bâtiments d'exploitation sis :**

815 ROUTE DES MEUNIERS – 42130 SAINT ETIENNE LE MOLARD

en qualité de propriétaire.

Cette attestation est valable pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2022, sous réserve du paiement des cotisations.

La présente attestation ne peut engager GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE en dehors des limites précisées tant par les Conditions Générales et Conditions Particulières que par les clauses du contrat d'assurance auquel elle se réfère.

Fait à Moulins, le 08/04/2022, pour servir et faire valoir ce que de droit.

Pour GROUPAMA par délégation

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Groupama Rhône-Alpes Auvergne : 50 rue de Saint-Cyr 69251 Lyon Cedex 09 – Les contrats d'assurance vie sont des contrats de Groupama Gan Vie – Société anonyme au capital de 413 036 043 euros – 340 427 616 RCS Paris –Siège social : 8-10 rue d'Astorg, 75008 Paris. Entreprises régies par le Code des assurances. Groupama Banque – S.A au capital de 103 978 112 € - 67 rue Robespierre – 93107 Montreuil Cedex - 572 043 800 RCS Bobigny – immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 006 369 – www.groupamabanque.com. Votre Caisse Régionale est intermédiaire en opérations de banque de Groupama Banque.

LE BON NUMÉRO
Pour tout demander et déclarer
09 74 75 0272 Particuliers
09 74 75 0273 Agriculteurs
09 74 75 0274 Professionnels
(prix d'un appel local à partir d'un fixe)

Greffe du Tribunal de Commerce de Saint Etienne
36 RUE DE LA RESISTANCE
CS50228
42006 ST ETIENNE CEDEX 1

N° de gestion 2006A50257

Code de vérification : yWkqg2Gvjl
https://www.infogreffe.fr/controle

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
à jour au 7 avril 2022

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE PHYSIQUE

Immatriculation au RCS, numéro	493 211 247 R.C.S. Saint Etienne
Date d'immatriculation	13/12/2006
Nom, prénoms	**DAVIM Stéphane**
Date et lieu de naissance	Le 30/12/1973 à Le Chambon-Feugerolles (42)
Nationalité	Française
Domicile personnel	815 Route des Muriers 42130 Saint-Étienne-le-Molard

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement	815 Route des Mûriers 42130 Saint-Étienne-le-Molard
Nom commercial	DOMAINE DES MURIERS
Enseigne	DOMAINE DES MURIERS
Activité(s) exercée(s)	Fourrière pension élevage éducation vente d'aliment et accessoires pour animaux de compagnie
Date de commencement d'activité	02/01/2007
Origine du fonds ou de l'activité	Création
Mode d'exploitation	Exploitation directe

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- Mention n° 2 du 01/01/2009	Le Tribunal de Grande Instance de Montbrison statuant commercialement a été rattaché au Tribunal de Commerce de Saint-Etienne par le décret 2008-146 du 15 février 2008, avec effet au 1er janvier 2009. Le greffe du Tribunal de Commerce de Saint-Etienne décline toute responsabilité sur toute mention ou inscription erronée ou omise par le fait du greffe précédemment compétent.

Le Greffier

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

FIN DE L'EXTRAIT

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE.....
.....SAINT-ETIENNE

CERTIFICAT EN MATIERE DE DIFFICULTES DES ENTREPRISES

Les recherches faites sur le registre du commerce et des sociétés pour les personnes immatriculées à ce registre et sur le répertoire général des affaires de la juridiction pour les personnes non immatriculées relativement à des procédures :

- de règlement judiciaire et liquidation des biens (Loi du 13/07/1967)
- de redressement et liquidation judiciaire (Loi du 25/01/1985)
- de sauvegarde, redressement et liquidation judiciaire et rétablissement professionnel clôturé (Livre VI du code de commerce)
- de traitement de sortie de crise (Art. 13 de la loi du 31/05/2021)
- d'insolvabilité au sens des paragraphes 1, 2 ou 4 de l'article 3 du règlement (UE) n° 2015/848 du 20/05/2015

Concernant : Monsieur DAVIM Stéphane
Adresse : 815 Route des Mûriers 42130 SAINT-ETIENNE-LE-MOLARD
Immatriculé(e) au registre du commerce et des sociétés sous le n° 493 211 247 RCS Saint Etienne

Ont donné pour résultat :

NEANT

Certificat délivré sous réserve de :

- toute procédure visée ci-dessus ayant pu être ouverte par une autre juridiction et qui n'aurait pas été portée à notre connaissance,
- toute procédure collective ayant pu exister et ayant donné lieu à un jugement de clôture, ou à la radiation des mentions par application des articles R.626-20 et R.626-50 du code de commerce,
- toute procédure collective ayant donné lieu à radiation des mentions par application des articles R.626-20, R.626-50, R.631-35, R.123-135 du code de commerce et 36-1 du décret n° 84-406 du 30 mai 1984,
- toute radiation des mentions qui auraient été faites à d'autres registres ou répertoires que le registre du commerce et des sociétés et qui n'auraient pas été portées à notre connaissance.

Fait à Saint-Etienne, le 11/04/2022

TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAINT-ETIENNE

Papier issu de forêts gérées durablement - FSE - Doc Direct (293)

Etat d'inscription du chef de

Monsieur DAVIM Stéphane - 493 211 247
815 route Des Mûriers 42130 Saint-etienne-le-molard - FRANCE

Arrêté à la date du 08/04/2022

ainsi dénommé(e), qualifié(e), et orthographié(e), et non autrement

ETAT DES INSCRIPTIONS DU PRIVILEGE DE NANTISSEMENT SUR FONDS DE COMMERCE

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de nantissement de fonds de commerce (Articles L. 143-16 et suivants et R. 143-6 et suivants du code de commerce).

ETAT DES INSCRIPTIONS DU PRIVILEGE DE NANTISSEMENT SUR FONDS ARTISANAL

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de nantissement de fonds artisanal (loi du 05 juillet 1996).

ETAT DES INSCRIPTIONS DU PRIVILEGE DE NANTISSEMENT SUR FONDS AGRICOLE

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de nantissement de fonds agricole (article L311-3 du code rural et de la pêche maritime).

ETAT DES INSCRIPTIONS DU PRIVILEGE DE NANTISSEMENT JUDICIAIRE

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de nantissement judiciaire (Articles L. 531-1 et suivants et R. 531-1 et suivants du code des procédures civiles d'exécution).

ETAT DES CLAUSES D'INALIENABILITE

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune publication de mesure d'inaliénabilité (Articles L. 626-14 et suivants et R. 626-25 et suivants du code de commerce).

ETAT DES INSCRIPTIONS DU PRIVILEGE DE NANTISSEMENT D'OUTILLAGE ET MATERIEL D'EQUIPEMENT

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de nantissement d'outillage et matériel d'équipement (Articles L. 525-1 et suivants et R. 525-1 et suivants du code de commerce).

ETAT DES INSCRIPTIONS DU PRIVILEGE DE VENDEUR SUR FONDS DE COMMERCE

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de vendeur de fonds de commerce (Articles L. 143-16 et suivants et R. 143-6 et suivants du code de commerce).

ETAT DES INSCRIPTIONS DE WARRANTS INDUSTRIELS - WARRANTS HOTELIERS - WARRANTS PETROLIERS

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de warrants industriels (Loi du 12 septembre 1940) - warrants hoteliers (Articles L. 523-1 et suivants et R. 523-1 du code de commerce) - warrants pétroliers (Articles L. 524-1 et suivants et R. 524-1 du code de commerce).

ETAT DES INSCRIPTIONS DU PRIVILEGE GENERAL DE LA SECURITE SOCIALE ET DES REGIMES COMPLEMENTAIRES

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège général de la sécurité sociale et des régimes complémentaires (Articles L. 243-4 et suivants et R. 243-46 et suivants du code de la sécurité sociale).

ETAT DES INSCRIPTIONS DU PRIVILEGE GENERAL DU TRESOR EN MATIERE FISCALE

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège général du trésor en matière fiscale (Article 396 bis du code général des impôts, annexe 2).

ETAT DES INSCRIPTIONS DE CREDIT BAIL (EN MATIERE MOBILIERE)

Date et n° d'inscription	montant garanti		
23 janvier 2019 2019C000199	21 956,16 EUR	**Au profit de :**	Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers - CREDIPAR - 12 avenue André Malraux 92300 Levallois-perret FRANCE
		Contre :	Monsieur DAVIM Stéphane - 815 route Des Mûriers 42130 Saint-etienne-le-molard FRANCE Véhicule Utilitaire de Marque : CITROEN, MODELE : Jumpy Fourgon M BlueHDi 95 BVM, TYPE MINES : VBBHVB, PUISSANCE FISCALE : 5 CV, N° DE SERIE : VF7VBBHVBJZ136814, N° D IMMATRICULATION : FC-895- VK

Papier issu de forêts gérées durablement - FSE - Doc Direct (293)

Etat d'inscription du chef de

Monsieur DAVIM Stéphane - 493 211 247
815 route Des Mûriers 42130 Saint-etienne-le-molard - FRANCE

Arrêté à la date du 08/04/2022

ainsi dénommé(e), qualifié(e), et orthographié(e), et non autrement

ETAT DES PUBLICATIONS DES CONTRATS DE LOCATION

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune publication de contrat de location (Article L. 624-10 et R. 624-15 du code de commerce).

ETAT DES PUBLICATIONS DES CONTRATS DE VENTE AVEC CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune publication de contrat de vente avec clause de réserve de propriété (Article L. 624-10 et R. 624-15 du code de commerce).

EXTRAIT DU REGISTRE DES PROTETS

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de protêt (Articles L. 511-52 et suivants et R. 511-2 du code de commerce).

ETAT DES CERTIFICATS DE NON PAIEMENT DE CHEQUE

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucun certificat de non-paiement (Articles L. 131-69 et suivants, R. 131-49 et suivants du code monétaire et financier et R. 511-2 et suivants du code de commerce).

ETAT DES DECLARATIONS DE CREANCES

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune déclaration de créance (Articles L. 141-21, L. 141-22 et R. 143-10 du code de commerce).

PRETS AUTORISES ET DELAIS DE PAIEMENT ACCORDES PAR LE JUGE COMMISSAIRE

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucun prêt autorisé ni délai de paiement (Articles L. 622.17 III 2° et R. 622-14 du code de commerce).

ETAT DES INSCRIPTIONS DE GAGE DES STOCKS

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de gage des stocks (Articles L. 527-1 et suivants, et R. 521-1 et suivants du code de commerce).

Le greffier

TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAINT-ETIENNE

PRISE EN CHARGE D'UN ANIMAL

Cas Général

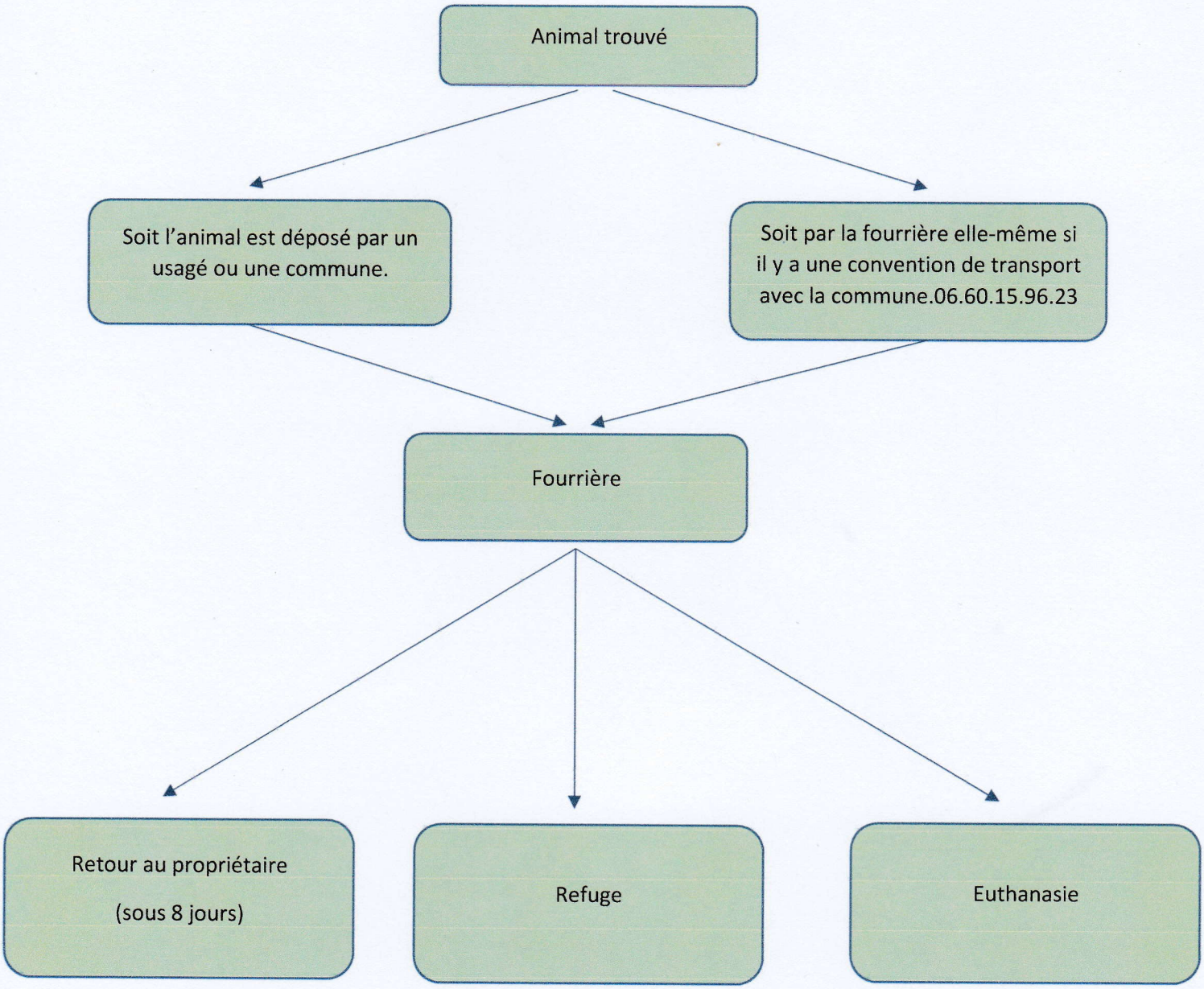

Bilan du 1er Janvier 2021 au 31 Décembre 2021

FOURRIERE ANIMALE LOIRE FOREZ

Prise en charge des Animaux Accidentés ou Blessés

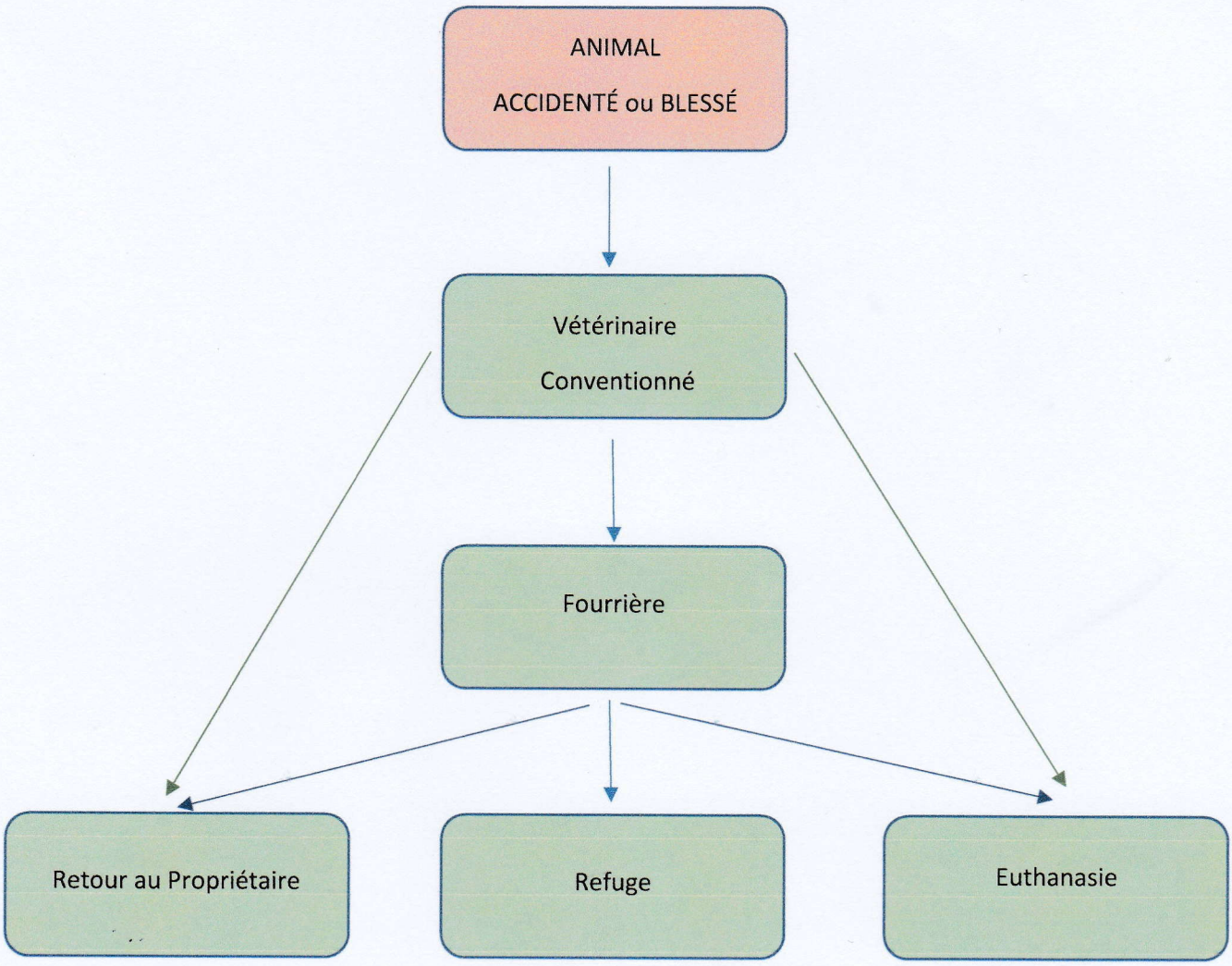

PRISE EN CHARGE D'UN ANIMAL

EN URGENCE SUITE A L'HOSPITALISATION, LE DÉCÈS OU L'INCARCÉRATION DE SON MAITRE

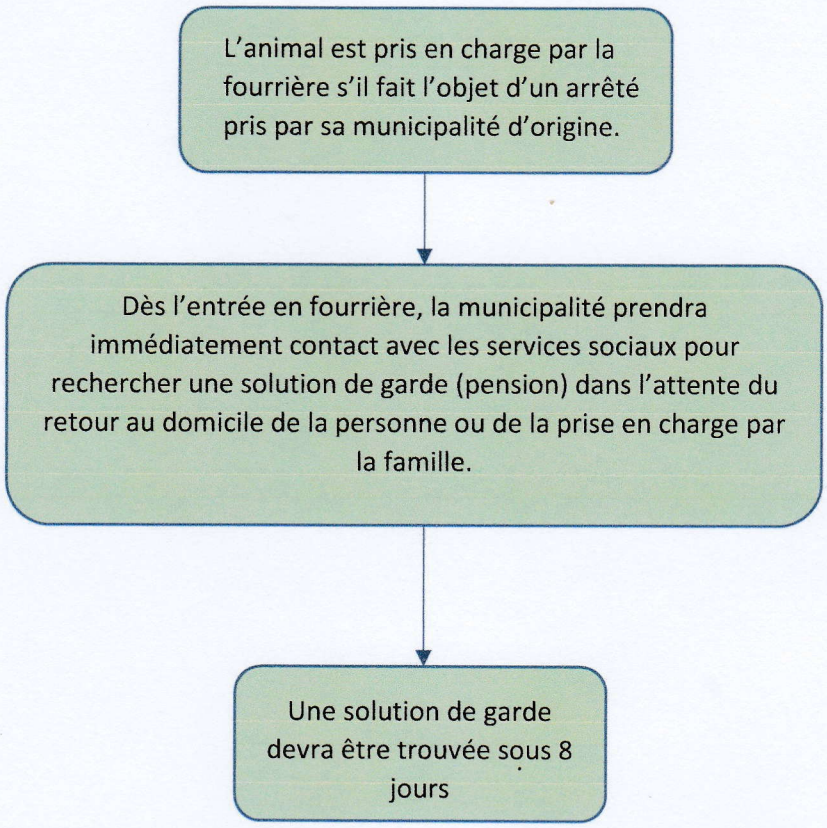

PRISE EN CHARGE D'UN ANIMAL MORDEUR

Déclaration de la morsure à la mairie

- Quelle que soit la race du chien
- Qu'il soit vacciné ou non contre la rage
- Quelle que soit la personne mordue (même dans la famille ou chez le vétérinaire)

L'animal **reste** à l'isolement **chez son maître**

Surveillance sanitaire obligatoire :

3 Visites sanitaires effectuées par un vétérinaire.

- Dans les 24 heures suivant la morsure
- le 7ème jour après la morsure
- Le 15ème jour après la morsure

+ Evaluation comportementale dans les 15 jours

L'animal **ne peut pas rester** chez son maître compte tenu des modalités de garde.

Le maire prescrit des mesures à prévenir le danger.

L'animal est placé en fourrière.

La fourrière fait procéder aux frais du propriétaire :

- à la surveillance sanitaire obligatoire de l'animal
- à l'évaluation comportementale

Retour au propriétaire

Refuge

Euthanasie

ANIMAL QUI PRÉSENTE UN DANGER

Compte tenu des modalités de sa garde (L-211-11 du CRPM)

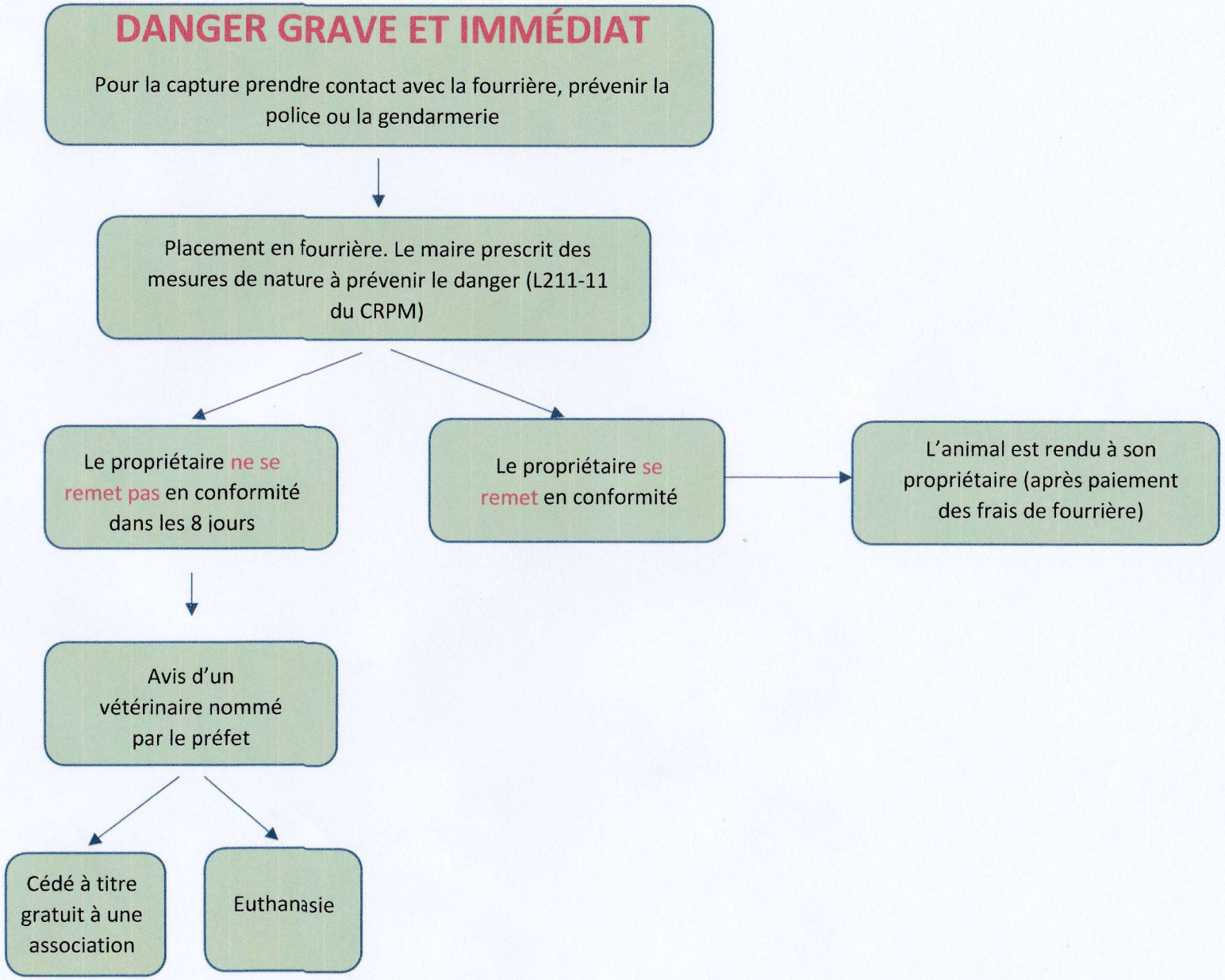

ANIMAL QUI PRÉSENTE UN DANGER

Compte tenu des modalités de sa garde (L-211-11 du CRPM)

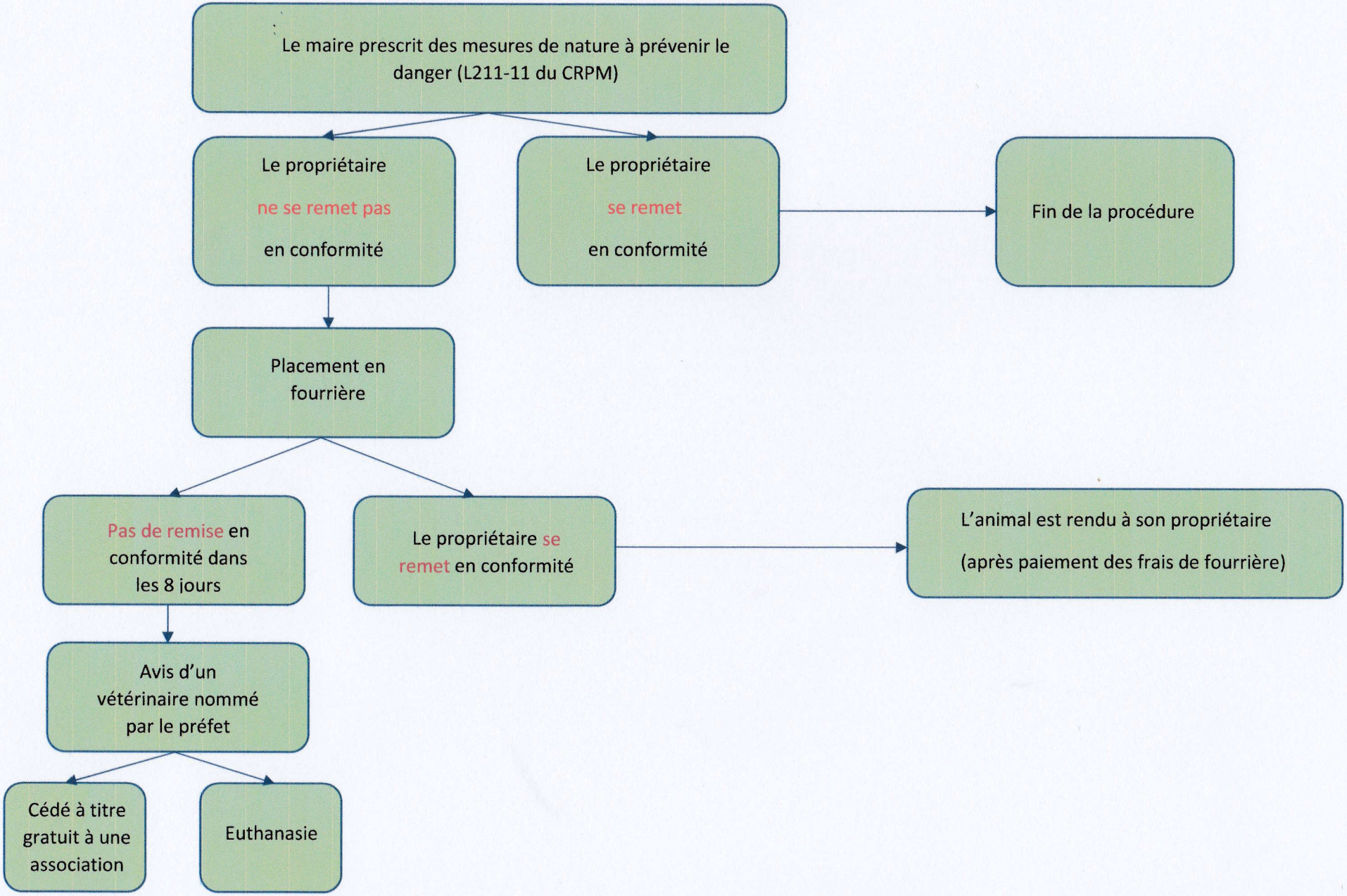

PRISE EN CHARGE DES ANIMAUX

EN DEHORS DES PERIODES D'OUVERTURE DE LA FOURRIERE

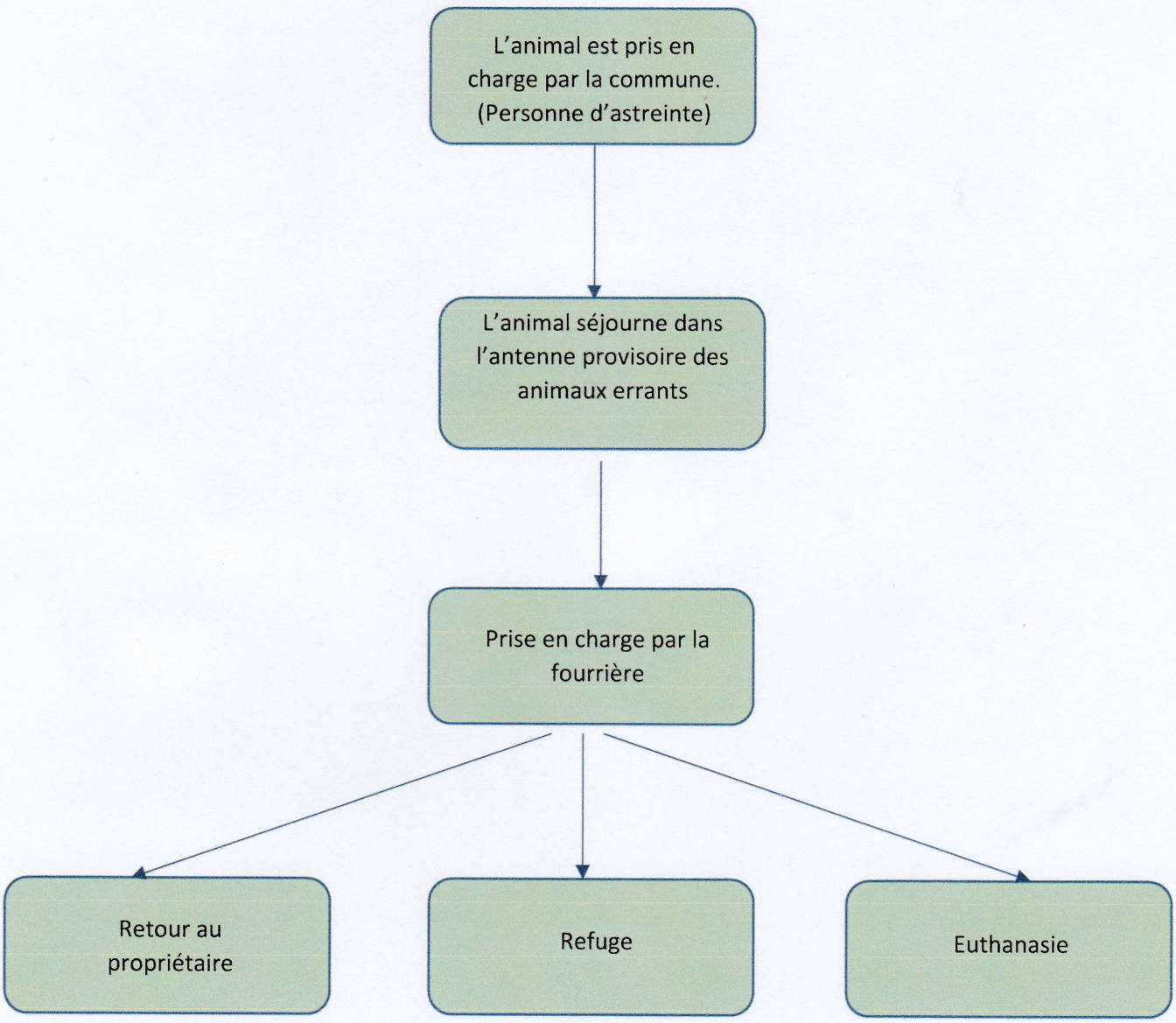

Bilan du 1er Janvier 2021 au 31 Décembre 2021

FOURRIERE ANIMALE LOIRE FOREZ

Campagnes de Sensibilisation :

La fourrière participe très régulièrement à différentes campagnes de sensibilisation auprès de la population.

Ces campagnes de sensibilisation portent sur :

- La divagation des animaux :

  Avec les risques, ainsi que les conséquences pour l'animal ainsi que pour les humains.

- L'identification des animaux domestiques :

Également sur ce thème, les risques et les conséquences de l'absence d'identification d'un animal de compagnie.

Il y a malheureusement encore beaucoup trop d'animaux non identifiés dans les rues

- La stérilisation des chats :

Afin de limiter la reproduction incontrôlée des félins, de limiter les nuisances induites par des populations trop importantes et d'éviter la recolonisation des territoires par de nouveaux individus. Tout ceci i afin de favoriser l'intégration de l'animal en ville.

- Conseils aux propriétaires :

Sur les démarches a réaliser :

Vos coordonnées sur la fiche d'identification de votre animal sont-elles à jour???

Nom?
Adresse?
Téléphone?
Mail?

Déménagement
Séparation
Divorce

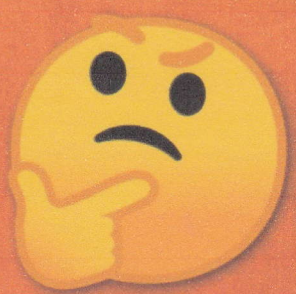

Vos coordonnées sur la fiche d'identification de votre animal sont-elles à jour?

Offrez un beau cadeau à votre animal

Vérifiez vos coordonnées sur sa fiche d'identification.

Bilan du 1er Janvier 2021 au 31 Décembre 2021

FOURRIERE ANIMALE LOIRE FOREZ

Divers

- Au jour de la rédaction, 47 communes ont signé le contrat de transport.

- La grande amplitude des horaires (56 heures) voir plus, permet facilement aux usagers de se présenter à la fourrière.

- Les contribuables qui déposent un animal en fourrière sont régulièrement dans l'incapacité de fournir une pièce d'identité. Difficile dans ces cas de s'assurer qu'il ne s'agisse pas d'un abandon.

- Difficultés d'honorer les demandes d'élus concernant la capture d'un animal retranché dans une propriété quand je n'ai pas l'autorisation d'y pénétrer.

- Toujours des difficultés de paiement par les usagers.

- Rénovation de l'infirmerie.

Les recettes de Daniel

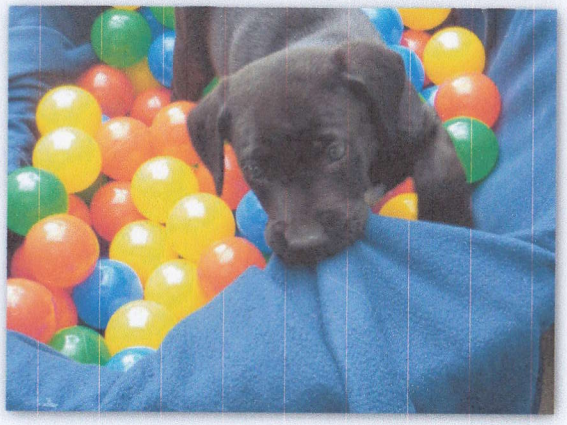
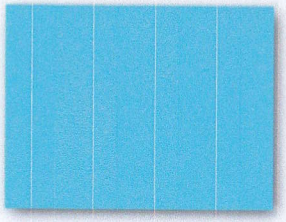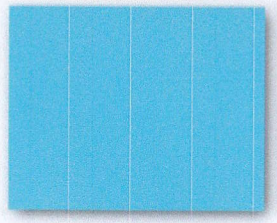
Domaine des Mûriers FOURRIERE